

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 19 mai 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	52
<b>Présents :</b>	43
<b>Votants :</b>	51
<b>Secrétaire de séance :</b>	Michel CHARPENTIER

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADOU, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Michel FORGET, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER,
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

**POUVOIRS :**

Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)  
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)  
 Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)  
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

DCC2022-109

**VIE COURANTE**  
**14- RESSOURCES HUMAINES**

---

**Création de 2 emplois d'agent technique en charge de l'entretien des rivières dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux en contrat de projet jusqu'au 30 juin 2024**

---

Dotée d'un territoire de près de 1000 kms de cours d'eau, la Communauté porte depuis de nombreuses années des contrats milieux aquatiques à savoir depuis 1998 sur le Ster Goz, étendu à l'Aven en 2013, sur l'Ellé-Isole en 2010 et enfin sur le Belon en 2017.

Ces contrats avaient pour objectif :

- L'entretien et la restauration des cours d'eau,
- La préservation des berges et des ouvrages
- Le maintien des usages de loisirs (pêche notamment).

Ils étaient signés avec l'agence de l'eau pour une durée de 5 ans, le dernier contrat ayant pris fin en 2021.

Cependant les élus de Quimperlé Communauté ont souhaité poursuivre ces actions dans le cadre d'une politique de préservation de la ressource en eau. Un programme de 3 ans a donc été établi et adressé aux financeurs que sont toujours le Département et la Région.

Pour assurer la mise en œuvre des actions programmées et atteindre les objectifs de linéaires à entretenir fixés dans ce programme, la Communauté doit se doter d'un service entretien des rivières composé d'une technicienne, d'un encadrant d'équipes et de 4 agents.

La durée des financements extérieurs n'offre pas actuellement de visibilité suffisante et l'équipe doit fonctionner sur des opérations bien définies sur des périodes déterminées.

Afin d'assurer les missions définies dans le cadre du programme, il est proposé de créer 2 emplois à temps complet d'agent technique en charge de l'entretien des rivières dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) en contrat de projet du 1er Juillet 2022 au 30 juin 2024.

Les missions principales seront :

- Entretien et aménagement des rivières et ruisseaux sur l'Ellé finistérienne, l'Isole, le Dourdu et affluents, le Ster Goz, le Bélon et l'Aven
- Entretien du matériel de chantier,
- Participation aux études sur le milieu.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu, à savoir la mise en œuvre des actions programmées et l'atteinte des objectifs de linéaires à entretenir fixés dans ce programme.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Les candidats devront posséder un diplôme ou une expérience suffisante pour exercer en toute sécurité les missions techniques confiées. La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial et selon les modalités définies au sein de la Communauté.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la création de 2 emplois d'agent technique en charge de l'entretien des rivières dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux en contrat de projet jusqu'au 30 juin 2024, dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

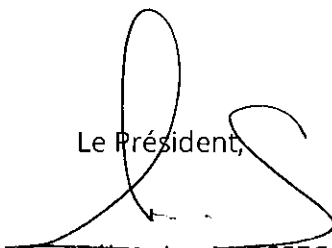
- APPROUVE la création de 2 emplois d'agent technique en charge de l'entretien des rivières dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux en contrat de projet jusqu'au 30 juin 2024, dans les conditions mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,  
  
 Sébastien MIOSSEC